



BUREAU DE LA RETRAITE

de l'Université Laval

AVIS DE CONVOCATION À LA 32^e ASSEMBLÉE ANNUELLE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Date : **Mardi 24 septembre 2024**
Heure : **À midi**
Formule hybride : **En webinaire ou en présentiel**
Exercice financier : **2023**

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et présentation des membres
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la 31^e assemblée annuelle
4. Rapport du président du Comité de retraite
5. Données financières
 - 5.1 Rendements des volets
 - 5.2 Évolution de l'actif des volets
 - 5.3 Situation financière des volets
6. Services à la clientèle
 - 6.1 Rapport d'activités 2023
 - 6.2 Profil de la clientèle
 - 6.3 Outils de communication
 - 6.4 Modifications aux dispositions
7. Politique de placement – Changements
8. Gestion des risques financiers
9. Rapport sur la gouvernance
10. Élection d'administrateurs
11. Période de questions
12. Clôture de l'assemblée

Dès que le Rapport annuel 2023 sera disponible, il sera déposé sur le site Web du Régime et vous en serez informé.

Le secrétaire du Comité de retraite,

Martin Latulippe

Le 26 juin 2024

Explications sur les élections de représentants

Le Règlement du Régime de retraite prévoit que quatre postes de membres du Comité de retraite peuvent être pourvus lors des assemblées annuelles.

Deux postes (un avec droit de vote et l'autre sans droit de vote) visent les personnes participantes actives et deux sont réservés aux personnes participantes non actives (retraité.e.s, conjoint.e.s survivant.e.s, bénéficiaires et participant.e.s en rente différée).

L'article 13.03 du Règlement prévoit que la durée d'un mandat est de trois ans. La nomination peut toutefois être révoquée avant l'expiration du mandat. C'est pourquoi le point des élections est toujours à l'ordre du jour des assemblées annuelles.

Actuellement, les postes sont occupés par les personnes suivantes :

		<i>Date de fin de mandat prévue</i>
Membre élue par les personnes participantes actives :	Mélanie Alain	Septembre 2025
Membre élue par les personnes participantes actives (sans droit de vote) :	Francine Girard	Septembre 2026
Membre élu par les personnes participantes non actives :	Luc Brouillette	Septembre 2025
Membre élue par les personnes participantes non actives (sans droit de vote) :	Suzanne Thivierge	Septembre 2026

Si, au cours de l'assemblée, au moins l'un des deux groupes de personnes participantes désire procéder à des élections, il y aura alors une période de mise en candidature et seules les personnes participantes du sous-groupe visé seront appelées à voter pour désigner un nouveau membre au Comité de retraite. Les procurations pourront alors être exercées.

À cette fin, si vous prévoyez ne pas assister à l'assemblée annuelle, vous pouvez transmettre le formulaire de procuration.

Tous ces documents sont disponibles sur le [site Web du Bureau de la retraite](#).